

16 février 2007

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GAMELOFT

(Eurolist)

Par courrier du 15 février 2007, la société Deutsche Bank AG (1) a déclaré que sa filiale, la société de gestion DWS Investment GmbH (Mainzer Landstrasse, 178-190, 0327 Francfort sur le Main, Allemagne) a franchi en baisse, le 13 février 2007, par suite d'une cession d'actions réalisée dans le cadre de son activité de gestion de portefeuille, le seuil de 5% du capital de la société GAMELOFT, et détient 3 332 000 actions GAMELOFT représentant autant de droits de vote, soit 4,74% du capital et 4,20% des droits de vote de cette société (2).

-
- (1) Le déclarant a précisé que « les déclarations de toutes les sociétés du groupe Deutsche Bank AG sont administrées de façon centralisée par Deutsche Bank AG. DWS Investment GmbH, société de gestion, a le droit d'exercer librement les droits de vote attachés aux actions de la société GAMELOFT et n'agit pas de concert avec Deutsche Bank AG et ses autres filiales ».
- (2) Sur la base d'un capital composé de 70 322 434 actions représentant 79 271 498 droits de vote.